



Entretien avec

# M. Blaise COMPAORE

President de la République du Burkina-Faso



De g. à d. : Me Jacques ISNARD reçu par M. Blaise COMPAORE, Président de la République du Burkina-Faso  
Left to right : Mr Jacques ISNARD received by Mr Blaise COMPAORE, President of Republic of Burkina-Faso

**Le Président de la République du Burkina-Faso, M. Blaise COMPAORE, a reçu en audience officielle au Palais Présidentiel, à Ouagadougou le 22 février dernier, une délégation d'huissiers de justice représentants de l'Union Internationale des Huissiers de Justice, de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice de France et de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice du Burkina-Faso<sup>1</sup>.**

I. Composition de la délégation :

*Union Internationale* : Me Jacques ISNARD, Président de l'UIHJ, et Me Yacine SENE, Secrétaire permanent de l'UIHJ pour l'Afrique.

*Chambre Nationale des Huissiers de Justice de France* : Me Jacques BERTAUX, Président.

*Chambre Nationale des Huissiers de Justice du Burkina-Faso* : Me Emmanuel MINOUNGOU, Président, Me Moussa KOUANDA, Me Rosine BOGORE ZONGO et Me Aly DAO.



Dans une atmosphère particulièrement détendue, le chef de l'Etat Burkinabé a abordé avec ses hôtes tout naturellement la situation des huissiers de justice au Burkina-Faso, se plaisant à remarquer qu'il s'agissait d'une jeune profession qui travaillait à la construction de l'organisation judiciaire de la nation.

Le Président COMPAORE s'est félicité de l'initiative des autorités de son pays et des huissiers de justice du Burkina-Faso pour l'organisation de cet important séminaire destiné à promouvoir le droit des affaires. Il a fermement recommandé à nos confrères de s'inspirer de ces échanges internationaux pour faire progresser la qualité du service de la justice au sein duquel les huissiers de justice occupent une place privilégiée.

Le premier magistrat Burkinabé a, en outre, adressé de chaleureux remerciements aux membres de l'Union Internationale et à la Chambre Nationale des Huissiers de Justice de France pour leur engagement et leur collaboration dans la mise en application des textes issus du Traité de l'OHADA. Il a salué spécialement les efforts de l'Union Internationale en faveur de ses compatriotes et la coopération intensive de la Chambre Nationale française. Le chef de l'état a marqué encore une attention particulière à l'égard de l'organisation de l'Union Internationale en

Afrique et de son secrétariat permanent à Dakar, ce qui a réservé quelques suaves réflexions du président à l'égard de notre secrétaire permanente, Me Yacine SENÉ.

Puis, durant 30 minutes, le président s'est entretenu avec ses interlocuteurs sur l'action des huissiers de justice en Afrique et dans le monde et sur les nécessités de favoriser l'émergence de conventions ou de traités aptes à développer des règles de protection juridiques. L'instauration d'un ordre judiciaire mondial nécessaire à la sécurité des affaires a été abordé afin de lutter contre la puissance hégémonique de l'économie.

A cet effet, l'accent a été mis sur la corrélation entre les investissements étrangers et la sécurité juridique, plusieurs exemples ont été apportés de pays qui connaissent une régression de l'investissement international du fait d'une législation nationale trop lénifiante dans le domaine de l'exécution des jugements.

D'autres sujets ont été examinés telle la lutte contre l'insolvabilité organisée à grande échelle ou encore les conséquences dommageables sur leurs institutions judiciaires des pays touchés par l'instabilité politique.

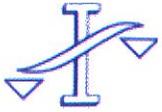
A l'issue de l'audience, le Président ISNARD a remis au Président Blaise COMPAORE la médaille d'or de l'Union Internationale.

***M. Paul KIEMDE,  
Garde des Sceaux,  
Ministre de la Justice  
du Burkina-Faso,  
a reçu le 23 février  
dans son Cabinet une  
délégation d'huissiers  
de Justice représentant  
l'Union Internationale  
des Huissiers de Justice,  
de la Chambre Nationale  
des Huissiers de  
Justice de France et de  
la Chambre Nationale  
des Huissiers de Justice  
du Burkina-Faso.***

Il a été essentiellement question, au cours de cet entretien, du séminaire qui s'était ouvert la veille et de l'activité des huissiers de justice au Burkina-Faso. M. Paul KIEMDE a tenu à faire part de sa satisfaction sur la tenue de ce séminaire qui doit contribuer à parfaire à une meilleure connaissance des actes uniformes issus du Traité de l'OHADA.

Le Garde des Sceaux n'a pas nié que l'assimilation d'un apport juridique aussi





Entretien avec

## M. Paul KIEMDE

Ministre de la Justice du Burkina-Faso

considérable, lié à une application harmonieuse au travers des 15 états signataires du Traité de l'OHADA, représentait un challenge considérable qui nécessitait un étroit concours entre tous les acteurs du monde juridique et judiciaire. Le Ministre a souligné l'intérêt apporté par les magistrats de son pays aux nouvelles règles qui sont d'application stricte et se sont substituées à un régime disparate, souvent encore issu des textes hérités de l'époque de la colonisation. Il s'est félicité des efforts déployés par les huissiers de justice en faveur d'une parfaite maîtrise des nouvelles règles de l'exécution et de l'organisation du séminaire qui constitue, par ailleurs, l'esquisse d'une formation professionnelle de haut niveau.

M. KIEMDE a, en outre, insisté sur l'intérêt pour les huissiers de justice Burkinabés de mettre à profit l'aspiration créée par ce séminaire pour mieux faire connaître la profession auprès de la population et des médias. Il a été suggéré d'organiser des journées portes ouvertes ou encore des cycles de conférences



avec les entreprises pour rendre plus perméable l'image de l'huissier de justice.

Enfin, plus rapidement, la profession pourrait organiser une journée de consultations gratuites.

D'autres sujets concernant l'activité et plus précisément le problème des tarifs inchangés depuis 1963 ont été examinés. M. Paul KIEMDE a indiqué que sa prise de fonction étant récente, il n'avait pu jusqu'alors se pencher sur ce dossier, mais que des dis-

positions allaient être prises pour examiner rapidement ce volet des revendications.

Le Garde des Sceaux s'est encore montré vivement intéressé par les actions de l'Union Internationale dans les différents pays d'Afrique et par le statut des huissiers de justice français.

Avant de clore l'entretien M. KIEMDE a tenu à rendre hommage aux intervenants étrangers et à les remercier pour leurs actions en faveur de leurs confrères Burkinabés.



## OUAGADOUGOU

du 22 au 26 février 1999

# Séminaire de formation

*Progressivement, le mécanisme de mise en place des textes uniformes s'instaure dans les 15 pays signataires du Traité de l'OHADA.*

*Le traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires a gouverné à la publication d'un ensemble (non limité) de textes spécifiques destinés à élaborer un système judiciaire harmonisé (nous dirons unifié) dans 15 Etats d'Afrique<sup>1</sup>. Chacun de ces textes spéciaux porte le nom "d'acte uniforme".*

*Ainsi, parmi ceux publiés, nous trouvons celui organisant les procédures collectives, le droit des sociétés, l'injonction de payer et les procédures d'exécution.*

L'Union Internationale s'est tout naturellement attelée à faciliter l'adaptation aux nouveaux textes de nos confrères africains, tout au moins, dans la partie de la réforme qui les concerne plus particulière-

ment : les voies d'exécution. Déjà des rencontres ont été réalisées et d'autres sont programmées. La cadence, en tout cas, s'est accélérée depuis l'automne 1998 et la réforme des voies d'exécu-

tion est entrée en vigueur depuis juillet 1998 dans les 15 états signataires.

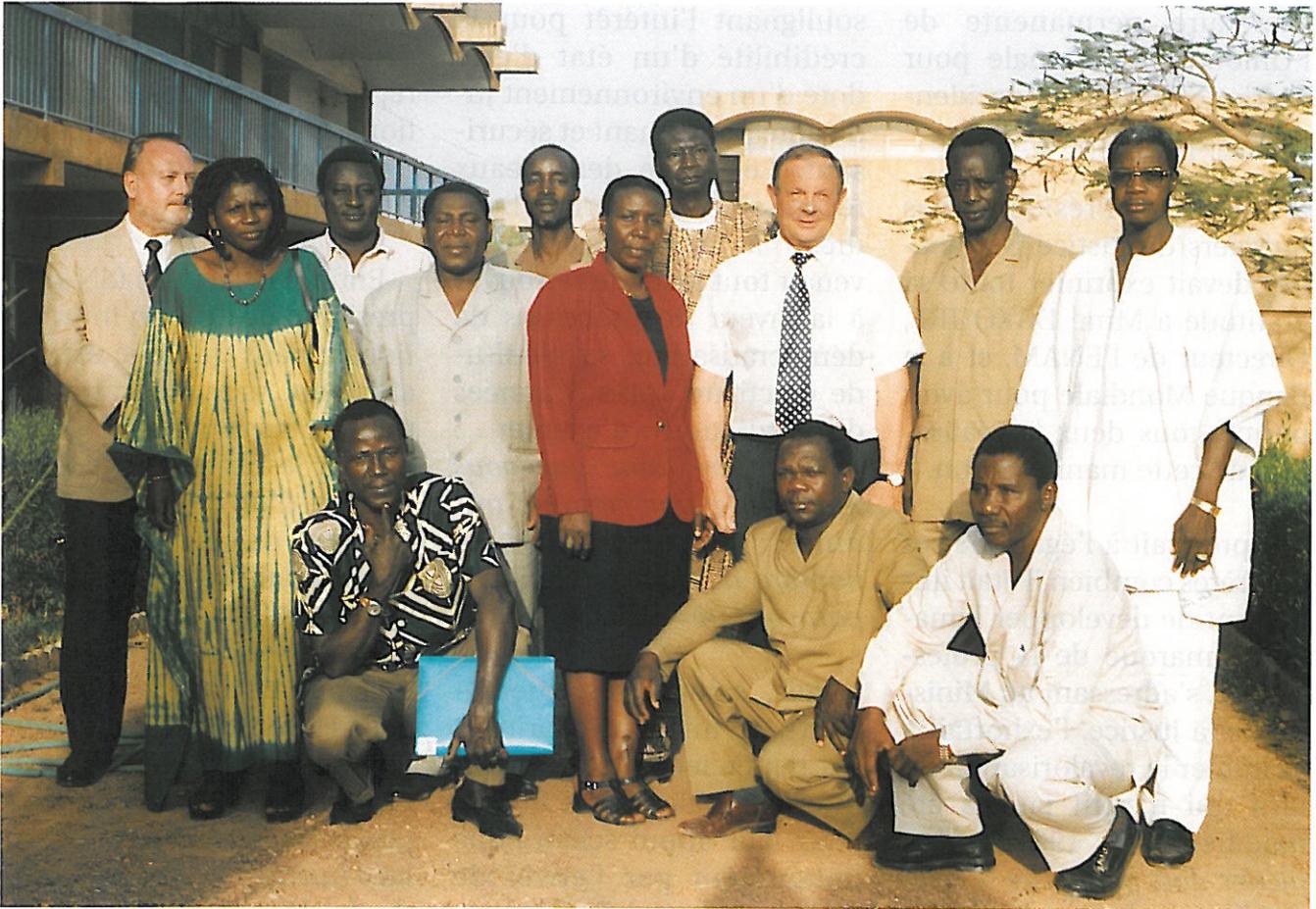
Il s'agit, nous l'avons souligné dans nos précédents numéros, d'une réforme considérable ! Imaginons l'Europe décidant d'adopter des textes uniformes en droit des sociétés, en droit des faillites, en droit de l'exécution etc... C'est pourtant à cela que s'attache une grande partie de l'Afrique centrale et occidentale.

Les 33 confrères<sup>2</sup> du Burkina Faso, tous professionnels libéraux disposant d'un statut tout récent comparable à celui existant en France, s'étaient donnés rendez-vous dans la salle de conférence de l'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature à Ouagadougou pour un long séminaire de 5 jours (22/26 février) articulé autour

1. Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo.

2. La veille de l'ouverture du séminaire la communauté a eu la douleur de perdre dans un accident de la route un tout jeune confrère : Me Jean-Paul HIEN.





M. le Président MINOUNGOU et ses confrères du Burkina-Faso en compagnie des Présidents ISNARD et BERTAUX

Mr President MINOUNGOU and his colleagues from Burkina-Faso with the Presidents ISNARD et BERTAUX

de la réforme des procédures d'exécution.

La cérémonie d'ouverture, à laquelle assistaient de nombreuses personnalités du monde judiciaire et des représentants de la Banque Mondiale – cette dernière patronnant la manifestation – était placée sous la haute présidence de M. Paul KIEMDE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

Dans son allocution introductive, Me MINOUNGOU Jean-Emmanuel, Président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice du Burkina Faso devait, très sobrement, adresser un dernier hommage à notre confrère J.-P. HIEN, tragiquement disparu quarante-huit heures auparavant et adresser ses vifs remerciements à M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice d'avoir bien

voulu favoriser la tenue de ce séminaire et aussi assurer de sa présence la cérémonie d'ouverture.

Me MINOUNGOU indiquait encore combien il était sensible à la présence des délégations de l'Union Internationale et de la France et saluait plus particulièrement les Présidents Jacques ISNARD, Jacques BERTAUX ainsi que Me Yacine SENE,



secrétaire permanente de l'Union Internationale pour l'Afrique centrale et occidentale.

Enfin, le Président des huissiers de justice Burkinabés devait exprimer toute sa gratitude à Mme DAKOURE, Directeur de l'ENAM, et à la Banque Mondiale pour avoir permis tous deux la réalisation de cette manifestation.

Il précisait à l'égard de ses confrères combien il était important de développer l'image de marque de la profession et, s'adressant au Ministre de la Justice, l'exhortait à examiner la revalorisation du tarif qui n'avait jamais été modifié depuis 1963 ; *« tout métier doit permettre à celui qui l'exerce de vivre et de faire vivre les siens, encore faut-il une juste rémunération du travail fourni »* indiquait en substance Me MINOUNGOU avant de conclure par un appel pressant : *« je nourris l'espoir que M. le Ministre se fera l'écho de notre profession auprès du gouvernement pour ce qui concerne la révision de nos textes tarifaires »*.

M. Paul KIEMDE, Ministre de la Justice, s'adressant à l'auditoire, mettait, tout d'abord, l'accent sur l'intérêt manifesté par le Ministère de la Justice pour ce premier séminaire organisé en faveur d'une profession libérale en

soulignant l'intérêt pour la crédibilité d'un état d'être doté d'un environnement judiciaire performant et sécurisant. Le Garde des Sceaux reconnaissait un certain handicap à la profession qui venait tout juste de retrouver à la faveur du processus de démocratisation, sa plénitude d'activité après 5 années d'interdiction d'exercer : *« C'est dire donc que vous manquez d'une certaine tradition professionnelle, le nombre d'huissiers était auparavant très réduit »*.

Puis, saluant les intervenants, le ministre exprimait ses remerciements à l'Union Internationale et à la France pour leur appui scientifique notamment par l'envoi de formateurs spécialisés.

Me Jacques BERTAUX, au nom de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice de France, mettait en exergue la qualité des relations avec son homologue Burkinabé et affirmait les sentiments profonds que les huissiers français nourrissaient à l'égard de leurs confrères africains. Il annonçait que l'étroite coopération existant entre les deux chambres nationales serait encore renforcée par la fourniture de documents, l'envoi de formateurs, la réception de stagiaires en France et l'aide à la conceptualisation d'un organe de

formation continue. Il se disait prêt, en outre, à répondre à toutes sollicitations entrant dans le cadre d'un protocole qui pourrait être aménagé.

Enfin, Me Jacques ISNARD, président de l'Union Internationale dans un large exposé affirmait son admiration pour l'oeuvre créative générée par le Traité de l'OHADA vecteur d'un puissant mouvement de contrepoids à l'hégémonie de l'économie. Il appelait à la mobilisation des états pour tisser une grande toile autour de la conférence de la Haye : *« Il faut promouvoir le rassemblement des nations sous une bannière universelle et s'associer ainsi aux travaux de la conférence de la Haye par l'adhésion d'un plus grand nombre d'états »*. (NDLR le Burkina Faso n'est pas membre de la Conférence de la Haye)

*« Il faut lutter contre l'insolvabilité organisée, moderniser la justice en l'adaptant aux moyens modernes de transmission, surmonter les frilosités nationales, en enjamber les barrières des souverainetés internes pour crédibiliser une justice qui s'étirole et qui cède progressivement ses prérogatives à une justice privée (arbitrage, médiation) et confie l'exécution à des officines souvent incontrôlées »*.





Le président de l'Union Internationale exhortait encore ses confrères à diffuser une image flatteuse de la profession en veillant à adopter une conduite professionnelle irréprochable. « *Les huissiers de justice doivent être imprégnés de l'importance de leur rôle. Ils ne sauraient être les mandataires aveuglés de leurs clients en se prêtant à des jeux de complicité avec un créancier parfois revanchard qui accule son débiteur à la ruine. L'huissier de justice doit être*

*pénétré de la dignité attachée à sa fonction et s'interposer comme un élément modérateur* ».

Aux termes de son intervention Me ISNARD devait rappeler que parmi les objectifs de l'Union, celui en faveur de la formation des Huissiers de Justice devait être traité en toute priorité et qu'il était persuadé pouvoir compter sur les huissiers de justice Burkinabés pour mener à bien cette mission.

**L'U.I.H.J. tient à adresser ses plus vifs remerciements aux Editions LITEC 27, place Dauphine à Paris (1er) pour leur aide qui a permis, lors du séminaire tenu à Ouagadougou, de distribuer un grand nombre de codes aux juristes Africains.**



*De gauche à droite :*

*Me Jacques ISNARD, Me Yacine SENE et Me Jacques BERTAUX entourant une consœur africaine*

Left to right : Me Jacques ISNARD, Me Yacine SENE and Me Jacques BERTAUX with an African Colleague



## PROGRAMME DU SEMINAIRE

### Lundi 22 Février

09h30 Cérémonie d'ouverture

- discours de Me Emmanuel MINOUNGOU  
*Président de la Chambre Nationale du Burkina Faso*
- discours de Me Jacques BERTAUX,  
*Président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice de France*
- discours de Me Jacques ISNARD,  
*Président de l'Union Internationale des Huissiers de Justice*
- discours de M. Paul KIEMDE, *Garde des Sceaux, Ministre de la Justice*

**TRAVAUX :** L'acte uniforme portant sur l'organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution.

### Lundi 22 Février

10h30-12h30 Présentation et analyse de l'acte uniforme - Comparaison avec les textes en vigueur en France (*Me BERTAUX- Me ISNARD - Me SENE*)

14h30-17h00 Les saisies conservatoires (*Me BERTAUX - Me ISNARD - Me SENE*)

18h00 Réception de la délégation au palais présidentiel par M. Blaise COMPAORE,  
*Président de la République*

### Mardi 23 février

09h00-11h00 La saisie conservatoire des meubles corporels (*Me BERTAUX, Me ISNARD, Me SENE*)

11h00 Réception de la délégation au cabinet de M. Paul KIEMDE,  
*Garde des Sceaux, Ministre de la Justice*

15h00-17h30 La saisie conservatoire des créances (*Me BERTAUX, Me ISNARD, Me SENE*)

### Mercredi 24 février

09h30-12h30 Saisie attribution - Saisie vente (*Me BERTAUX, Me ISNARD*)

14h30-16h30 Déontologie (*Me BERTAUX*)

Organisation de l'Union Internationale (*Me ISNARD*)

### Jeudi 25 février

Réforme des procédures d'exécution

Exposé de M. Jérôme TRAORE, *Président du TGI de Ouagadougou*

### Vendredi 26 février

Exposé de M. Julien DABIRE, *professeur de droit*

DOCUMENTS DE TRAVAIL : - texte de l'acte uniforme  
- plan d'intervention des conférences  
- modèles d'actes d'exécution  
- ouvrages français (codes de procédure LITEC)





## HISTOIRE

*Le Burkina-Faso, autrefois appelé Haute-Volta, est un pays d'Afrique Occidentale enclavé, sans débouché direct sur la mer.*

Grand comme la moitié de la France il compte environ dix millions d'habitants. Sa capitale Ouagadougou abrite près d'un million d'habitants.

Le Burkina-Faso est une ancienne colonie française devenue indépendante le 5 août 1960. C'est un pays agricole à faibles ressources. La monnaie est le Franc CFA. Sur le plan politique le pays a connu quatre étapes constitutionnelles :

### 1ère période

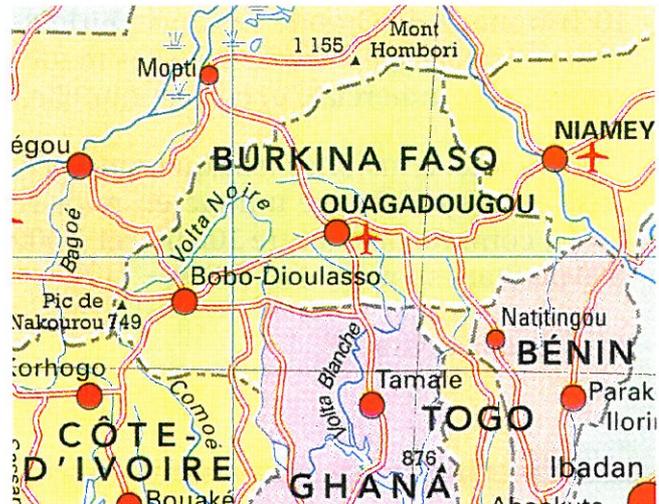
- 1960/1966 - Régime démocratique avec à sa tête un président élu, M. Maurice YAMEOGO.
- 1966/1970 pouvoir militaire (Lt. Cl. Sangoulé LAMIZANA)

2ème période : IIème République (1970/1974)

3ème période : IIIème République (1978/nov. 1980)

Proclamation de la IIIème République le 25 novembre 1980, sous l'effet d'un coup d'état militaire perpétué par un comité militaire de redressement pour le progrès national (CMRPN) avec, à sa tête, le Colonel Saye ZERBO.

4ème période : elle s'est ouverte le 2 juin 1991 avec l'entrée en vigueur de l'actuelle constitution et l'élection à la présidence de la République de M. Blaise COMPAORE.



Durant toutes ces périodes, le pays a connu beaucoup d'autres mouvements :

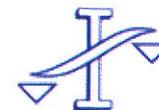
- 1974 : Coup d'état du Lt. Commandant Sangoulé LAMIZANA.
- 1980 : Coup d'état du Colonel ZERBO.
- 1982 : Renversement du Colonel ZERBO par un groupe dirigé par le commandant J.-B. OUEDRAOGO (CSP)
- 1983 : Prise de pouvoir par le Conseil National de la Révolution (CNR) (Capitaine Thomas SANKARA).
- 1987 : Avènement du Front Populaire (FP) sous la présidence de M. Blaise COMPAORE.

L'organisation judiciaire est articulée autour d'une Cour Suprême, laquelle est composée de quatre chambres :

- chambre constitutionnelle
- chambre judiciaire
- chambre administrative
- chambre des comptes.

Cette organisation est encore complétée par :

- 2 Cours d'Appel (*Ouagadougou* et *Bobo Dioulasso*) comportant des chambres spécialisées.



- 10 Tribunaux de Grande Instance, juridiction collégiale spécialisées dans les matières civile, commerciale et correctionnelle.
- 10 tribunaux d'Instance (sur quarante prévus). Ils siègent à juge unique en matière civile, commerciale (entre 100 000 et 1 000 000 de Francs, (note : 100 F CFA = 1FF)
- 3 tribunaux de travail.

## LES HUISSIERS DE JUSTICE

Ils sont professionnels indépendants depuis l'ordonnance du 21 octobre 1992.

Leur nombre s'élève à 33 pour l'ensemble du territoire et ils sont réunis en chambre nationale.

## **CHAMBRE NATIONALE 1998/2000**

### **Composition**

<i>Président /President</i> .....	MINOUNGOU Hado Jean Emmanuel
<i>Secrétaire Général /General Secretary</i> .....	OUEDRAOGO Rakiétou
<i>Secrétaire Général adjoint/ General Deputy Secretary</i> .....	COULIBALY Toussaint Abel
<i>Trésorier/Treasurer</i> .....	KONE Mariam
<i>Trésorier adjoint/Deputy Treasurer</i> .....	OUEDRAOGO Almissi
<i>Secrétaire à l'information et à l'organisation/ Information and organisation Secretary</i> .....	ILBOUDO Alexis
<i>Secrétaire adjoint à l'information et à l'organisation/ Information and organisation Deputy Secretary</i> .	SON Khristian
<i>Secrétaire aux relations extérieures/ External relations Secretary</i> .....	SEK Saliou
<i>Commissaire aux comptes/Auditor</i> .....	TOURE Amadé Dhé
<i>Commissaire aux compte adjoints/ Deputy Auditor</i> .....	NABY Victor
<i>Membre/Member</i> .....	KOUANDA Moussa





## Interview with

# Mr Blaise COMPAORE

### President of the Republic of Burkina-Faso

*The President of the Republic of Burkina-Faso, Mr Blaise COMPAORE, received an official delegation of judicial officers from the International Union of Judicial Officers, from the National Chamber of Judicial Officers and from the National Chamber of Judicial Officers of Burkina-Faso<sup>1</sup> at the Presidential Palace in Ouagadougou on 22 February last.*

In a particularly relaxed atmosphere, Mr COMPAORE naturally discussed the situation of judicial officers in Burkina-Faso, noting that it was a young profession which was involved in the construction of the country's judicial system.

He was particularly pleased to see that the Burkina-Faso authorities and judicial officers had taken the initiative to organise this important seminar which was intended to promote commercial law. He strongly advised our col-

leagues to take inspiration from such international exchanges in order to improve the quality of the judicial system within which judicial officers had a privileged position.

He also gave warm thanks to the members of the International Union and of the French National Chamber of Judicial Officers for their commitment and their involvement in the application of the provisions resulting from the Treaty of the OHADA.

He gave a special thanks for the International Union's efforts to help his fellow countrymen and for the sustained co-operation of the French National Chamber.

He was also particularly interested in the organisation of the International Union in Africa and its permanent Secretary in Dakar, Maître Yacine Sene, of whom he was very complimentary.

Mr COMPAORE and his visitors then spent 30 minutes discussing the actions of judicial officers in Africa and worldwide. They spoke of the need to further the creation

of conventions or treaties with a view to developing the rules for legal protection.

They went on to speak of the introduction of a worldwide judicial system, without which a secure environment could not be created for commercial transactions, and which was needed as a way of combating the dominance of economic interests.

The correlation between foreign investments and legal security was highlighted and several examples were given of countries which had seen international investments fall because their domestic legislation did not enforce court judgments with sufficient rigour.

The combat against organised insolvency on a wide scale and the harmful consequences for judicial institutions in politically unstable countries were also discussed.

At the end of the interview Jacques ISNARD presented Mr COMPAORE with the gold medal of the International Union.

1. Members of the delegation :

*International Union* : Maître Jacques ISNARD, President of the IUJO, and Maître Yacine SENE, Permanent secretary of the IUJO in Africa

*French National Chamber of Judicial Officers* : Maître Jacques BERTAUX, President

*National Chamber of Judicial Officers of Burkina Faso* : Maître Emmanuel Minoungou, President, Maître Moussa KOUANDA, Maître Rosine BOGORE ZONGO and Maître Aly DAO.



## Interview with

# Mr Paul KIEMDE

## Minister of Justice of Burkina-Faso

*Mr Paul KIEMDE, Minister of Justice of Burkina Faso received a delegation of judicial officers on 23 February in his office. The delegation included judicial officers from the International Union, the French National Chamber and the Burkina-Faso National Chamber.*

The interview was essentially concerned with the seminar which had opened the previous day and the activity of judicial officers in Burkina-Faso.

The seminar should lead to a greater understanding of the measures which resulted from the Treaty of the OHADA, and Mr KIEMDE was very pleased that it was taking place.

He had to admit that the assimilation of such a major reform and its harmonious application in the 15 signatory states of the Treaty of the OHADA was a considerable challenge and it would require close co-operation between all the participants in the legal world.

He said that the law officers of Burkina Faso were very interested in the new rules which required strict application. They replaced a disparate system which was largely inherited from the colonial era. He was very pleased to see that judicial officers were making real efforts to master the new rules of execution, and he was also pleased with the organisation of the seminar, which marked the beginning of high-quality professional training.

In addition, the seminar had created an aspiration to raise public and media awareness of the profession. Mr KIEMDE also thought that this was something judicial officers should pursue.

The suggestion was made to organise open days or lecture programmes with companies with a view to making the profession more open.

Finally, and more quickly, the profession could organise a day of free consultations.

Other subjects were also mentioned, most notably the fact that prices had not risen since 1963.

Mr KIEMDE pointed out that he had only been in office for a short time. He had not yet considered this question, but these claims would be examined soon.

The Minister of Justice also showed a keen interest in the activities of the International Union in various African countries and in the status of judicial officers in France.

Finally, Mr KIEMDE paid tribute to the foreign visitors and thanked them for all their help.





## OUAGADOUGOU

February 22 to 26, 1999

# T raining seminar

*The mechanism for the introduction of the single set of measures is gradually being set up in the fifteen countries which signed the OHADA Treaty. The treaty of the Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires<sup>1</sup> governed the publication of an (unlimited) set of specific provisions intended to develop a harmonised legal system (we shall call it unified) in fifteen African states<sup>2</sup>. Each of these special provisions is called a "single act".*

*The provisions included measures governing insolvency proceedings, company law, payment orders and execution procedures.*



*Moment of relaxation*  
Un moment de détente

1. Organisation for the Harmonisation of Commercial Law in Africa. Translator.

2. Benin, Burkina-Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo.



The International Union has naturally gone into action to help our African colleagues adapt to the new provisions, at least in respect to the area with which they are most concerned, namely methods of execution.

Various meetings have already taken place and more are programmed. Things have speeded up since autumn 1998, and the reform of execution procedures came into force in July 1998 in the fifteen signatory states.

As we have already made plain in previous editions, the reform is on a major scale. A comparable reform in Europe would involve adopting single provisions in company law, insolvency law, executions law and others besides.

That however, is the goal which a great part of central and west Africa has set itself.

Our 33 colleagues<sup>3</sup> in Burkina Faso, all of whom are independent professionals whose new professional status is comparable to that of their French counterparts, met in the lecture theatre at the Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature<sup>4</sup> in Ouagadougou for a five day seminar (22/26 February) on the reform of execution procedures.

The opening ceremony, which was attended by numerous well-known people from the legal world and representatives of the World Bank, which sponsored the event, was presided by Maître Paul KIEMDE, the Minister of Justice.

In his introductory speech, Maître Jean Emmanuel MINOUNGOU, President of the National Chamber of Judicial Officers of Burkina Faso, addressed a final, and very sober homage to our colleague J.P. HIEN, who had died tragically only 48 hours before, and gave his warmest thanks to the Minister of Justice who had lent his support to the seminar and been able to attend the opening ceremony.

Maître MINOUNGOU said that he was very aware of the presence of delegations from the International Union and from France and he particularly welcomed President Jacques ISNARD and President Jacques BERTAUX along with Maître Yacine SENE, the permanent secretary of the International Union for central and west Africa.

Finally he expressed his thanks to Mrs DAKOURE, the Director of the ENAM, and also to the World Bank, both of which had made the event possible.

He stressed the importance of improving the image of the profession and urged the Minister of Justice to consider raising its prices, which had remained the same since 1963. « *All professions must allow their members to make a living and support their families. They should be properly remunerated for the services performed* », he said in essence, before making a final appeal : « *I sincerely hope that the Minister will pass on our request regarding the revision of prices to the government.* »

Mr Paul KIEMDE, the Minister of Justice, then addressed the audience. He began by explaining that the Ministry of Justice was very interested in this first seminar which had been organised on behalf of judicial officers as an independent profession. He continued by saying how important it was for the credibility of a state to have a legal system which was both effective and which provided security.

He recognised that the profession was handicapped to a certain extent as it had only just returned to full operations, thanks to the process of democratisation, after five years when it had not been able to practise. This meant that the profession lacked a certain tradition, as there

3. The day before the seminar opened, the participants learnt of the death of Maître Jean-Paul HIEN, one of their young colleagues, in a car accident, to their great sorrow.

4. School for senior civil servants and judges. Translator.





were very few Judicial Officers before.

The Minister then greeted the participants and thanked the International Union and France for their technical support, especially for sending specialised training staff.

Maître Jacques BERTAUX, then spoke on behalf of the French National Chamber of Judicial Officers. He stressed the quality of his relations with his Burkina Faso counterpart and the deep sympathy that French judicial officers felt for their African colleagues.

He said that the close cooperation which existed between the two National Chambers would be further strengthened with the provision of documentation and training staff. Trainees would be welcome in France and help would be provided with the creation of a body to oversee in-service training. He said he was also ready to respond to all requests within the framework of a protocol which might be drafted.

Finally, in a long speech, Maître Jacques ISNARD, President of the International Union, expressed his admiration for the creative work

of the OHADA Treaty which would provide a counterbalance to the dominance of economic interests. He called on states to organise an extensive network around the Hague Conference.

He said that nations should be encouraged to work together worldwide, and that more states should sign up to the Hague Conference, (N.B. Burkina Faso is not a member [ed.]).

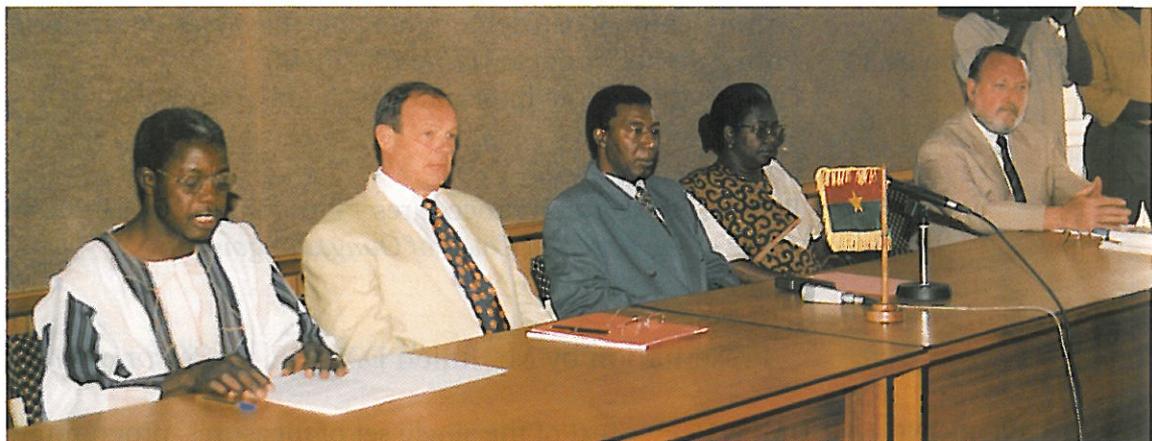
It was necessary to combat organised insolvency, to modernise the judicial system by bringing it into line with modern methods of communication, to overcome national caution and bypass internal sovereignties in order to make the system more credible. The judicial system was in decline and powers were gradually being handed over to private methods of seeking justice, such as arbitration and mediation, while enforcement was being handed over

to agencies which were often out of control.

Maître ISNARD then said how important it was for the profession to project a positive image and urged his fellows to ensure that their conduct was beyond reproach.

They should be fully aware of the importance of their role. They should not merely represent their clients and should not become the creditor's accomplice. Creditors could be vengeful and sometimes wished to ruin the debtor. The judicial officer should be fully aware of the dignity of his office and act as a moderating influence.

Maître ISNARD then reminded his audience that training was a top priority for the International Union and he was sure that he could count on the judicial officers of Burkina Faso to achieve this objective.



*During the speech of President MINOUNGOU in presence of Mr KIEMDE, Minister of Justice, Durant l'allocation du Président MINOUNGOU en présence de M. KIEMDE, Ministre de la Justice*



## SEMINAR PROGRAMME

### Monday 22 February

#### 09.30 Opening Ceremony

- Speech by Maître Emanuel MINOUNGOU  
*President of the National Chamber of Burkina Faso*
- Speech by Maître Jacques BERTAUX,  
*President of the French National Chamber of Judicial Officers*
- Speech by Maître Jacques ISNARD,  
*President of the International Union of Judicial Officers*
- Speech by Mr Paul KIEMDE, *Minister of Justice*

**WORK - Treaty of the OHADA :** The single set of measures relating to the organisation of simplified recovery procedures and methods of execution.

### Monday 22 February

- 10.30 to 12.30 Presentation and analysis of the single set of measures - Comparison with the provisions in force in France (*Maître BERTAUX, Maître ISNARD, Maître SENE*)
- 02.30 to 05.00 Preventive attachments (*Maître BERTAUX, Maître ISNARD, Maître SENE*)
- 06.00 Reception for the delegation at the Presidential Palace with Mr Blaise COMPAORE, *President of the Republic*

### Tuesday 23 February

- 09.00 to 11.00 The preventive attachment of tangible movables  
(*Maître BERTAUX - Maître ISNARD - Maître SENE*)
- 11.00 Reception of the delegation at the office of Mr Paul KIEMDE, *Minister of Justice*
- 03.00 to 05.30 The preventive attachment of debts (*Maître BERTAUX, Maître ISNARD, Maître SENE*)

### Wednesday 24 February

- 09.30 to 12.30 The attachment of sums of money in the hands of a third party  
The attachment of a debtor's tangible movables (*Maître BERTAUX - Maître ISNARD*)
- 02.30 to 04.30 Professional Conduct (*Maître BERTAUX*)  
Organisation of the International Union (*Maître ISNARD*)

### Thursday 25 Februar

Reform of execution procedures - Presentation by Mr Jérôme TRAORE, *Presiding Judge of the Regional Court of Ouagadougou*

### Friday 26 February

Presentation by Mr. Julien DABIRE, *Professor of Law*

**WORKING DOCUMENTS :** - Text of the single set of measures, programme of speakers, sample execution documents, French works (Procedural Codes Litec [pub.])





## STORY

**Burkina Faso, formerly known as Upper Volta, is a land-locked country in West Africa.**

With a surface area about half the size of France, it has a population of around 10 million. The capital Ouagadougou has a population of about one million.

Formerly a French colony, it became independent on 5 August 1960. It is an agricultural country with few resources. The currency is the West African franc (CFA). Politically the country has gone through four constitutional stages :

### 1st period

- 1960/1966 : democratic regime headed by an elected president, Mr Maurice YAMEOGO
- 1966/1970 : military power under Lt Col Sangoulé LAMIZANA

### 2nd period : 1st Republic 1970/1970

### 3rd period : 2nd Republic 1978/November 1980

Proclamation of the 3rd Republic on 25 November 1980, after a military coup d'état by the C.M.R.P.N. (*Comité Militaire de Redressement pour le Progrès National : Military Committee for Reorganisation and National Progress*. Translator) headed by Col. Sayo ZERBO

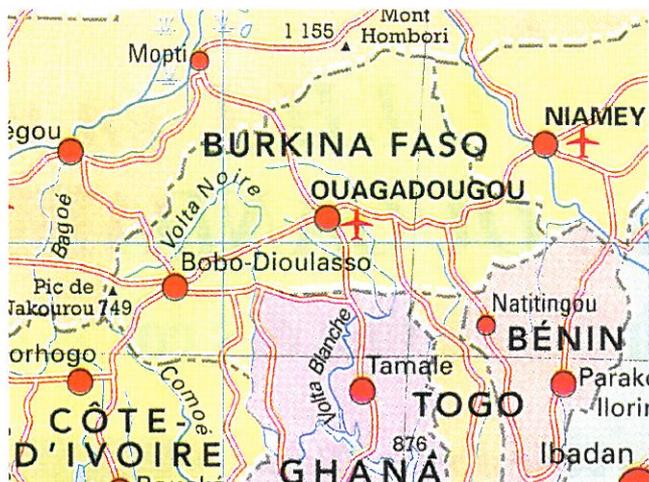
**4th period** : opened 2 June 1991 when the current constitution came into effect along with the election of Mr Blaise COMPAORE as President of the Republic

A number of other events have also occurred during these 4 periods :

1974 – Coup d'état led by Lt. Col. Sangoulé LAMIZIANA

1980 – Coup d'état led by Col. ZERBO

1982 – Overthrow of Col. ZERBO by a group led by Major J. B. OUEDRAOGO (CSP)



1983 – Seizure of power by the CNR (*Conseil National de la Révolution : National Council for the Revolution*. Translator) led by Capt. Thomas SANKARA

1987 – Arrival of the Popular Front (FP) led by Mr Blaise COMPAORE

The legal system is constructed around the Supreme Court which has four divisions :

- constitutional division
- administrative division
- judicial division
- accounts division.

In addition there are various lower courts :

- 2 Courts of Appeal (Ouagadougou and Bobo Dioulasso) which have two specialised divisions ;
- 10 Regional Courts specialised in civil, commercial and criminal matters ;
- 10 District Courts (out of 40 programmed), which sit with a single judge in civil and commercial matters (between F100,000 and F 1,000,000 (N.B. F 100 CFA = FRF 1).

- 3 industrial tribunals

### JUDICIAL OFFICERS

Judicial officers have been organised as an independent profession since the order of 21 October 1992. The profession has 33 members covering the whole territory who are organised as a National Chamber.



# L' U.I.H.J. en visite au KENYA, en OUGANDA et au MALAWI à l'invitation des corps professionnels de ces pays

*La Délégation de l'Union Internationale se composait de René DUPERRAY, Secrétaire général, de France, de Leo NETTEN, Trésorier-adjoint, des Pays-Bas, de Johan FOURIE, Délégué permanent pour les pays d'Afrique Australe, d'Afrique du Sud, et de Robbie SCHILZ, également d'Afrique du Sud.*



*De gauche à droite (left to right) : Robbie SCHILZ, Johan FOURIE, Leo NETTEN et (and) René DUPERRAY*

Dès leur arrivée, les délégués furent accueillis et reçus par le Président de l'association Nationale des Commissaires-Priseurs du Kenya, M. S. M. GATAOGO, et par un membre de la direction, M. KARIUKI.

Le programme du mardi 23 février 1999 commença par une visite de courtoisie au Procureur Général du Kenya, l'honorable S. Amos WACO, qui dirige le Ministère de la

Justice. Au cours de cette réunion (tout comme, plus tard, au cours des réunions en Ouganda et au Malawi), les objectifs et les idéaux de l'Union Internationale furent expliqués par Leo NETTEN et l'engagement de l'Afrique du Sud vis-à-vis de l'Union Internationale et de l'Afrique du Sud anglophone fut résumé par Johan FOURIE, tandis que Robbie SCHILZ, qui est

président du legal Advisory Committee de l'Institut Sud-Africain des huissiers, mit l'accent sur la nécessité de l'application de la loi, sujet qui avait également été abordé par les autres délégués.

On insista sur le fait que la délégation visitait le Kenya à l'invitation de l'Association Nationale des Commissaires-Priseurs du Kenya car cette





organisation se rendait parfaitement compte du besoin de professionnalisme qu'avaient ses membres pour exécuter leurs tâches et pour servir la loi dans leur pays.

Il apparut également que des progrès avaient été réalisés au Kenya, concernant la structure des huissiers chargés d'appliquer le droit civil, après la participation des huissiers et des commissaires-priseurs à la conférence qui s'était tenue à Somerset West, en Afrique du Sud, au cours du second trimestre de 1997, conférence organisée par l'Institut Sud-Africain des Huissiers, en collaboration avec l'Union Internationale.

La réponse du Procureur Général fut très positive. Il confirma l'engagement total de son pays pour le respect des lois et rappela à l'Association Nationale des Commissaires-priseurs du Kenya que sa porte sera toujours ouverte lorsqu'il s'agira d'améliorer les relations entre les membres de l'association et les citoyens du Kenya.

En vertu de la législation existante au Kenya, les commissaires-priseurs sont chargés, aux termes de l'Auctioneers Act de 1996, de la saisie et

de la vente des biens mobiliers et immobiliers, justifiées par les tribunaux et les lettres d'instructions de tiers, y compris la saisie locative et l'expulsion.

La visite au cabinet du Procureur Général fut suivie d'une visite de courtoisie à la Cour Suprême de Nairobi où la délégation rencontra son Greffier en chef, Mme Florence SIMBIRI-YAOKO.

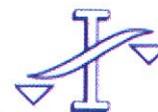
L'Union Internationale, ses idéaux et la raison de sa visite au Kenya lui furent expliqués et elle approuva la participation de l'Association Nationale des Commissaires-Preseurs du Kenya à l'Union Internationale pour promouvoir l'efficacité des services rendus par les membres de cette organisation. Elle conseilla vivement à la direction

de cette Association et à ses membres, d'aller en Afrique du Sud pour se rendre compte par eux-mêmes de la façon dont le droit civil est appliqué dans ce pays. Elle ajouta qu'elle avait eu le privilège d'assister à des audiences de tribunaux au Cap, à Johannesburg et à Pretoria et qu'elle avait été très impressionnée par l'efficacité des tribunaux qu'elle avait visités.

La délégation a ensuite rencontré le Président et les membres de l'Auctioneers Licensing Board, l'organe qui contrôle la nomination et le travail des commissaires-priseurs pour ce qui est des exécutions ; cette réunion fut présidée par le Juge Principal, Mme LESITT qui, non seulement, joue un rôle actif en tant que "Chief Magistrate" à Nairobi, mais préside égale-



*De gauche à droite : M. D.K. MBULUI, Juge, Mme LESITT, Juge principal, qui préside le "Licensing Board", et Me KAMARA, Avocat*  
Left to right : Mr D.K. MBULUI, Judge, Mme LESITT, Chief magistrate, who preside the "Licensing Board", and Me KAMARA, Advocate



ment le Licensing Board, assistée par un avocat en exercice, M. KAMARA, et par le juge D.K. MBULUI. La discussion avec les membres du Licensing Board portèrent sur les mêmes thèmes que ceux abordés avec le Procureur Général et le Greffier en chef de la Cour Suprême du Kenya.

Une conférence avec des membres de la presse du Kenya se tint entre la visite au Procureur Général et celle à la Cour Suprême et des commentaires très favorables furent publiés dans les deux principaux journaux kenyans : *The People daily* et *Daily Nation*.

Après ces visites de courtoisie, une réunion eut lieu à l'Hôtel Silver Springs avec la direction et les membres de l'Association Nationale des Commissaires-Priseurs du Kenya au cours de laquelle M. S. M. GATAOGO, Président National de cette dernière, M. Leo NETTEN, M. Johan FOURIE et Robbie SCHILZ prirent la parole. On aborda, lors de cette réunion, les mêmes sujets que ceux qui furent traités au cours des précédentes visites de courtoisie.

Comme au cours de la réunion avec le Procureur Général et le Greffier en chef, on souligna à nouveau le fait que l'indépendance judiciaire

devait être fermement implantée au niveau de l'application du droit civil, argument qui fut chaudement approuvé par le public.

Il est apparu que de gros efforts avaient été accomplis au Kenya pour améliorer la situation, après la visite en Afrique du Sud de 1997, mais qu'il restait encore beaucoup à faire. La délégation ne voulut toutefois pas se laisser entraîner dans des discussions sur des problèmes internes relevant de l'exercice des droits et des obligations des membres de l'Association Nationale des Commissaires-Priseurs du Kenya.

La délégation fut cependant très satisfaite de son entrevue avec des officiels du Gouvernement Kenyan et fut très heureuse de voir que sa visite au Kenya avait renforcé la position de l'Association Nationale des Commissaires-Priseurs du Kenya, rendant en fait leurs contacts avec le gouvernement beaucoup plus aisés.



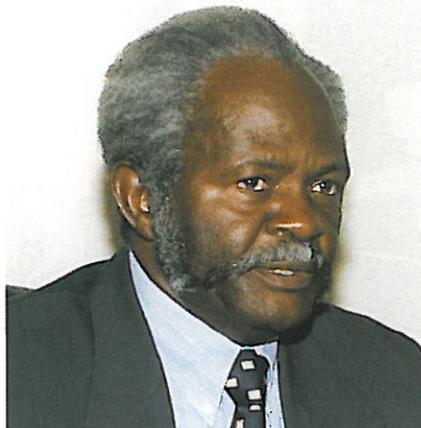
Amos WACO reçoit de Me NETTEN la médaille de l'UIHJ en présence de M. GATAOGO, Président de l'Association Nationale des Commissaires-Priseurs, et de M. FOURIE

Mr Amos WACO receives the IUJO medal from Mr NETTEN in presence of Mr GATAOGO, President of the National Association of Official Appraisers and his presence of Mr FOURIE





**Le matin du mercredi 24 février, la délégation quitta Nairobi pour l'UGANDA où elle fut accueillie à l'aéroport par le Président de l'Association des Huissiers de Justice Ougandais, M. Solomon LUBEGA, et par des membres de sa direction.**



M. Joash MYJANNJANKANGI,  
Ministre de la Justice d'Ouganda  
Mr Joash MYJANNJANKANGI  
Minister of Justice of Uganda

La première visite en Ouganda fut pour le cabinet du Ministre de la Justice et des Affaires Constitutionnelles, l'honorable Joash MYJANNJANKANGI.

Une fois encore, la délégation eut le privilège d'informer le Ministre, chargé de la Justice, sur les activités et les objectifs de l'Union Internationale, sur ses rapports avec le pays que la délégation visitait et sur le désir de l'Association Ougandaise d'encourager l'application du droit civil dans son pays en comparant ses activités avec celles d'autres pays et en tenant compte des éléments susceptibles d'améliorer ses tâches au niveau local.

Le Ministre de la Justice, Joash MYJANNJANKANGI encouragea l'engagement de l'Association Ougandaise en l'invitant à le consulter sur ce

qui peut profiter à l'Association d'une part et au Département de la Justice ainsi qu'aux Ougandais d'autre part. Il conclut en disant que *« même sans règle et sans règlement, un huissier peut servir la société de façon louable s'il est honnête, diligent, s'il connaît son domaine d'activités et qu'il était très important dans tous les pays qui respectent l'autorité de la loi que les jugements soient effectifs, c'est-à-dire que ceux qui s'adressent aux tribunaux obtiennent satisfaction. »*

Puis les délégués rencontrèrent le Greffier en chef de la Cour Suprême de l'Ouganda, M. David WANGUTUSI, son greffier, M. Steven MUSOTA, et le greffier adjoint, M. Godfrey NAMUNDI. Ces derniers montrèrent un grand intérêt pour les objectifs de l'Union Internationale, son allégeance à l'autorité de la loi et sa pro-

pagation d'un ordre international de systèmes judiciaires complémentaires.

Ensuite, les délégués ont rencontré des membres de l'Association des Huissiers de Justice Ougandais au cours d'une assemblée générale qui s'est tenue à l'Hôtel Speke à Kampala. Ils y furent accueillis par M. Solomon LUBEGA, Président de l'Association, et purent rencontrer également les membres de sa direction, M. Robert MULAMUZI, vice-Président, M. Charles OUNDO, Secrétaire général, M. Bosco BOMBOKA, "Publicity secretary", et M. Kaggwa MUGERWA, Trésorier.

M. LUBEGA donna un aperçu de la profession, qui est fonctionnarisée, en Ouganda et déclara que la tâche principale de l'huissier de justice ougandais consistait à exécuter les décisions des tribunaux : les mandats de saisie pour dettes, les mandats d'arrêt, les expulsions, la saisie locative et autres décisions. L'huissier ougandais pratique également le recouvrement des dettes et s'occupe des ventes publiques.

Un huissier ougandais reçoit une licence en vertu du chapitre 261 de l'Auctioneers Act et doit la renouveler chaque année. Les autorités peuvent la suspendre ou la retirer si l'huissier commet une faute dans l'exécution de sa tâche.



De gauche à droite : M. WANGUTUSI, M. MUSOTA, M. LUBEGA et M. FOURIE  
 Left to right : Mr WANGUTUSI, Mr MUSOTA, Mr LUBEGA and Mr FOURIE

Comme au Kenya, la question de la formation a été abordée par M. LUBEGA et fait l'objet de discussions au sein de l'assemblée après les exposés de MM. Leo NETTEN, Johan FOURIE et Robbie SCHILZ. La délégation internationale mit une nouvelle fois l'accent sur la nécessité de respecter l'autorité de la loi en appliquant efficacement le droit civil. Le principe fut bien accueilli par les membres de l'Association des huissiers de justice qui reconnurent également le fait que la visite de ces derniers avait renforcé leur position vis-à-vis des autorités.

Au cours des discussions avec M. LUBEGA et les membres de l'Association des Huissiers de Justice Ougandais, il apparut cependant

clairement que les rapports entre les huissiers de justice et les justiciables doivent être améliorés. Ce problème fut notamment mis en exergue au cours d'une réunion de travail avec M. M.Y.M. SALLAH, administrateur du "Non Performing Assets - Recovery Trust" qui est une organisation conjointe des Nations Unies et du Gouvernement Ougandais chargée de recouvrer les prêts faits par la "Ugandan Commercial Bank" à des emprunteurs souvent peu ou pas solvables.

Durant cet entretien, il est apparu un désaccord sur la demande faite par les huissiers de justice du règlement à l'avance des frais qu'ils doivent exposer lors d'une exécution. Ils ont expliqué qu'ils sont quelquefois obligés de

parcourir plusieurs centaines de kilomètres pour récupérer un véhicule et qu'une telle opération engendre des frais importants de déplacement et de séjour. Ce problème de distance n'est, bien sûr, pas inhérent à l'Ouganda. Il existe également dans d'autres pays africains et même en Afrique du Sud où il n'y a pas d'huissier de justice désigné pour des raisons économiques.

Après une visite de moins de 24 heures, la délégation put quitter l'Ouganda avec la satisfaction d'avoir contribué sans aucun doute à l'amélioration de la profession de l'huissier de justice ougandais.





### **La délégation se rendit ensuite au MALAWI, à Blantyre, où elle fut reçue par : M. G.A. NYAMBI et M. C.C. NYIRENDA, respectivement sous-sheriff et sous-scheriff principal du Malawi.**

Le samedi 27 février 1999, la délégation rencontra M. W.W. QUOTO, le sheriff du Malawi, MM. NYUAMBI et NYIRENDA, membres de l'Association des Sheriffs du Malawi, M. CHISANGA, le président de la Law Society of Malawi, M. Mackson MBENDERA, le futur président de la Law Society, et son secrétaire général, M. BANDA ainsi que des membres de la Chambre de Commerce.

Au cours de cette réunion, les délégués prirent la parole pour répéter, en termes généraux, ce qui avait été déjà dit aux professions et aux officiels des gouvernements kenyan et ougandais.

Au Malawi, la profession n'est pas entièrement privatisée mais, après une visite à la conférence de Somerset West en Afrique du Sud, en novembre 1997, de grands progrès ont été réalisés, à savoir que près de 40 huissiers de justice privés ont été nommés.

Dans l'actuelle structure au Malawi, la fonction du sheriff comprend les fonctions de sheriff, de sous-sheriff, de sous-sheriff principal et deux autres fonctions, désignées par le Président, ainsi que celle du Greffier de la Cour Suprême. Traditionnelle-

ment, le sheriff du Malawi est chargé de transmettre les décisions des tribunaux ; il peut le faire en personne ou par l'entremise du sous-sheriff ou des sheriffs adjoints ou, encore, déléguer des huissiers de justice.

On rencontre donc des situations où les officiels du gouvernement peuvent décider d'exécuter eux-mêmes des décisions des tribunaux ou de les transmettre aux huissiers de justice qui travaillent pour leur propre compte. Il est apparu cependant que le client n'a pas la liberté de désigner un huissier, mais que les instructions émanent du sheriff du Malawi, de son sous-sheriff ou d'un des autres sous-sheriffs principaux ou fonctionnaires.



Conférence au Malawi • Conference in Malawi



M. QUOTO, Sheriff du Malawi  
Mr QUOTO, Sheriff of Malawi

Il est apparu également que les huissiers de justice au Malawi n'ont pas l'autorité d'exécuter un jugement, c'est-à-dire qu'ils peuvent procéder à une saisie en vertu d'un mandat d'exécution qui leur a été envoyé mais qu'ils n'ont pas le droit de procéder à une vente sans avoir de licence spéciale aux termes de l'Auctioneers Act du Malawi. C'est une question qui préoccupe beaucoup les membres de l'Association des Sheriffs du Malawi mais, une fois encore et en raison du fait qu'une réunion de cette nature s'est

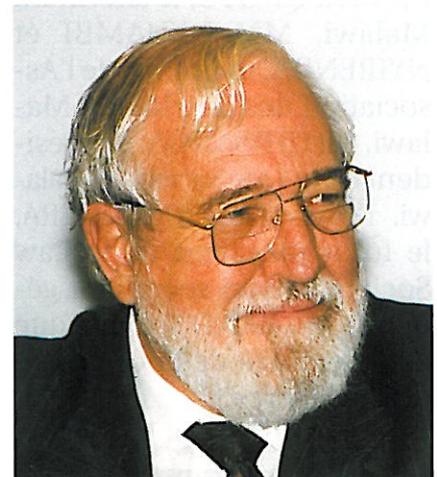
déjà tenue, les autorités ont écouté et le sheriff du Malawi, M. QUOTO, fit remarquer que, lors de la révision de l'Act, ils prévoient que les ventes seront organisées par les sheriffs mais, bien sûr, que cette activité sera limitée aux ventes judiciaires.

Une fois encore, comme au Kenya et en Ouganda, les officiels du gouvernement et le secteur privé, y compris les huissiers de justice, furent unanimes pour soutenir l'application impartiale de la loi.

La réunion fut interrompue par le lunch et, dans l'après-midi, une séance s'est tenue à huis clos avec les membres de l'Association des Sheriffs du Malawi, au cours de laquelle il apparut comme dans les deux autres pays visités, que certains problèmes sont communs à tous les sheriffs ou huissiers de justice, où qu'ils exercent leurs fonctions.

En conclusion, on peut dire que les objectifs de l'Union

Internationale ont été encouragés, en ce sens que la délégation a propagé des idées pour améliorer la compétence et la responsabilité de la profession d'exécutant. Les membres de la délégation ont également pu étudier des règles concernant les sheriffs dans les trois pays visités, encore que le programme complet n'ait pas permis d'effectuer une étude approfondie des règles et procédures des pays concernés.



Robbie SCHILZ,  
Président du "Legal Advisory Committee de l'Institut Sud-Africain des Huissiers de Justice"

## Maître DEMBELE, nouveau Président de la Chambre Nationale du MALI

*C'est sans surprise que, lors du 3ème Congrès Ordinaire des Huissiers de Justice du MALI qui s'est tenu les 24 et 25 mai 1999, Maître Filifing DEMBELE a été élu Président de la Chambre Nationale du MALI, succédant ainsi à Maître BERTHE.*

*L'Union Internationale adresse au nouveau Président ses chaleureuses félicitations. Nul doute que Monsieur le Président DEMBELE poursuivra les excellentes relations que l'Union entretient avec ses confrères du Mali depuis plusieurs années.*

*Ses premières tâches : la formation de ses confrères et du personnel des études, le renforcement de la discipline et la mise en place d'un système de couverture sociale. Voilà un bon et beau programme sur lequel l'Union sera très attentive et pour lequel elle forme des vœux de réussite.*